Plainte pour extorsion et escroquerie

À l’attention de Monsieur le Procureur de la République

Objet : Plainte contre X pour extorsion et escroquerie

Monsieur le Procureur,

Je, soussigné [Votre Nom Complet], demeurant à [Votre Adresse], ai l’honneur de porter à votre connaissance les faits suivants, qui constituent, selon moi, des infractions pénales relevant de l’escroquerie et de l’extorsion.

Le [date des faits], je me suis rendu chez un bijoutier installé sur la place publique du petit marché de Zayon, à proximité de l’échangeur. Ce bijoutier m’a vendu une chaîne en me certifiant qu’il s’agissait d’une de ses propres fabrications.

À ma grande surprise, dans la même zone, j’ai été interpellé par un individu qui prétendait être le propriétaire légitime de cette chaîne. Face à cette situation inattendue, et agissant de bonne foi, j’ai immédiatement restitué le bijou et cherché à obtenir des explications du bijoutier qui me l’avait vendu.

C’est alors qu’un agent, qui passait à proximité, a été interpellé à mon sujet. Plutôt que d’éclaircir la situation, cet agent a directement voulu m’embarquer au poste de police (COMO). Plus tard, cet agent, se présentant sous le nom d’Adjudant Chris, a proposé une solution qui consistait à me faire payer une somme d’argent pour éviter d’être poursuivi pour recel. Sous la pression et par peur d’être injustement mis en cause, j’ai été contraint de remettre la somme de 30 000 francs CFA. Cette transaction s’est déroulée à l’abri des caméras de surveillance, et l’argent a été pris par l’adjudant Chris et la personne qui prétendait être le propriétaire du bijou.

Je tiens à préciser que j’ai agi en toute transparence et que j’ai coopéré en restituant immédiatement la chaîne, ce qui témoigne de ma bonne foi. Lorsque j’ai tenté de récupérer la somme que j’avais déboursée pour l’achat du bijou, l’adjudant Chris m’a affirmé qu’il n’y avait rien à faire, sous peine de poursuites judiciaires injustifiées.

Face à ces faits, je sollicite l’ouverture d’une enquête afin d’établir :

1. La responsabilité du bijoutier, qui m’a vendu un bijou potentiellement frauduleux.
2. L’implication de l’agent se présentant comme l’adjudant Chris, qui a usé de son autorité pour me soutirer de l’argent.
3. L’identité réelle du prétendu propriétaire du bijou et les circonstances dans lesquelles il aurait perdu cet objet.

Ces faits caractérisent une extorsion au sens de l’article [article du Code pénal de votre pays sur l’extorsion], ainsi qu’une escroquerie de la part du bijoutier. Je me tiens à votre disposition pour fournir toute information complémentaire et je demande que justice soit faite.

Dans l’attente de votre diligence, veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l’expression de ma considération distinguée.

[Votre Nom]

[Votre Adresse]

[Votre Contact]

Explication sur la notion de recel

Le recel est le fait de détenir, dissimuler ou bénéficier d’un bien en sachant qu’il provient d’une infraction (vol, escroquerie, abus de confiance, etc.).

Dans votre cas, vous n’êtes pas un receleur, car :

1. Vous avez acheté la chaîne en toute bonne foi auprès d’un bijoutier qui l’a présentée comme une fabrication personnelle.
2. Dès que vous avez appris qu’elle pouvait appartenir à quelqu’un d’autre, vous l’avez immédiatement restituée.
3. Vous avez cherché à obtenir des explications et à régulariser la situation.

Le fait qu’on vous ait forcé à payer sous la menace d’une arrestation injustifiée est une extorsion. Vous avez été victime d’un abus de pouvoir et d’une manœuvre frauduleuse.

Si vous voulez aller plus loin, vous pouvez aussi porter plainte auprès de l’Inspection Générale de la Police ou de la Gendarmerie pour dénoncer l’agent en question.